



VIGILANCE METEO JAUNE

AVEC ENJEU LOCAL

ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : Jeudi 30 avril 2026

Heure : 11H00

N° : 01

Description de l'évènement :

Début événement le **jeudi 30 avril 2026 à 12h00.**

Fin événement prévue le **jeudi 30 avril 2026 à 20h00 au moins.**

Secteur susceptible d'être particulièrement concerné:

Tout le département excepté le proche littoral.

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages pouvant s'accompagner de rafales de vent et de forts cumuls de pluie.

Des orages se déclenchent dès le tout début d'après-midi sur le relief puis se propagent vers la plaine au fil des heures avant de faiblir en soirée. Le très proche littoral devrait être épargné par les orages les plus forts. Sous les plus fortes cellules sont possibles des cumuls de 30/40mm en 1h, de la petite grêle et des rafales de 60 km/h voire localement un peu plus.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau. Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur **Météo-France au 05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC